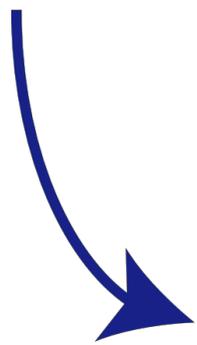


Les nouveautés
qui entrent en
vigueur



au 1er janvier
2024





Permis de conduire B

Il est possible de passer son permis B et de conduire à partir de 17 ans au lieu de 18 ans.

Transition écologique

- Lancement de « Mon leasing électrique »
- Durcissement du malus écologique
- Circulation interdite pour les véhicules classés en Crit'air 4 dans les ZFE des métropoles de Strasbourg et Lyon qui rejoignent les villes de Paris, Rouen et Marseille.
- Augmentation du prix de la vignette Crit'air
- Reprise gratuite des pneus usagés par les distributeurs, sans obligation d'achat pour les particuliers



Permis à points

Excès de vitesse de moins de 5 km/h : le retrait de 1 point disparaît mais la sanction pénale, c'est-à-dire l'amende (entre 68 et 135 euros) est toujours appliquée.



Mobilité à domicile

Faciliter sa mobilité c'est aussi important dans son logement : lancement de **MaPrimeAdapt'**, aide destinée à financer la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.